

Premier éditeur de logiciels de traduction

Conclusions de l'avocat général dans l'affaire C-103/11P Commission / SYSTRAN SA et SYSTRAN Luxembourg

Paris, France, le 15 novembre 2012 – L'avocat général propose à la Cour d'annuler l'arrêt du Tribunal par lequel il a condamné la Commission à verser à SYSTRAN une indemnité forfaitaire de 12 millions d'euros en réparation de son préjudice matériel subi.

Il considère en effet que le Tribunal aurait dû décliner sa compétence et inviter les parties à saisir les juridictions nationales compétentes désignées par les contrats successifs conclus entre le groupe SYSTRAN et la Commission.

L'avocat général propose à la Cour, à titre principal, d'annuler l'arrêt du Tribunal et de trancher elle-même le litige en déclarant irrecevable l'action en responsabilité extracontractuelle introduite par SYSTRAN et sa filiale. A titre subsidiaire il propose à la Cour d'annuler l'arrêt du tribunal et de renvoyer l'affaire à ce dernier.

La cour de justice a publié ce jour un communiqué de presse résumant les conclusions de l'avocat général. Ce communiqué est téléchargeable sur le site http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_16799/.

Les conclusions de l'avocat général sont disponibles sur le site <http://curia.europa.eu>.

A propos de SYSTRAN

SYSTRAN est le leader mondial des technologies de traduction automatique et commercialise des solutions et produits innovants pour les postes individuels, les applications d'entreprise et les services en ligne qui facilitent la communication multilingue grâce à 52 paires de langues et 20 dictionnaires-métiers.

Avec plus de 40 années de recherche et développement, SYSTRAN est la technologie de traduction de référence pour des sociétés multinationales, les grands acteurs Internet et les organisations publiques.

Les produits et solutions SYSTRAN améliorent la qualité de la communication multilingue et la productivité dans des contextes professionnels aussi variés que les relations B2B et B2C, en fournissant des traductions instantanées pour les moteurs de recherche, la gestion de contenu, le support client, le commerce électronique et les échanges collaboratifs intra et inter entreprises.

SYSTRAN a son siège en France et une filiale à San Diego, en Californie (Etats-Unis).

SYSTRAN (Code ISIN FR0004109197, Bloomberg : SYST NM, Reuters : SYTN.LN) est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Pour plus d'informations visitez le site www.systransoft.com ou www.systran.fr

Contact

Dimitris SABATAKAKIS, Président-Directeur Général



Téléphone: +33 (0)1 44 82 49 00 Fax: +33 (0)1 44 82 49 01
Email : sabatakakis@systran.fr

Vous pouvez télécharger ce communiqué sur :
<http://www.systran.fr/systran/nouveautes-evenements/communiqués-de-presse>